

RADIATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE AU REGIME MICRO SOCIAL

FORMULAIRES

- Formulaire P2-P4 – dûment rempli et signé, **en deux exemplaires**

(Si dépôt du dossier par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires)

PIÈCES RELATIVES À L'ENTREPRISE

- Il est demandé aux commerçants non sédentaires de remettre au CFE la carte de CNS.
- Carte professionnelle (en original) – si vous en disposez d'une
- Si la cessation d'activité fait suite à la vente d'un fonds :
2 exemplaires du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution



TARIFS

- ✓ Règlement à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :
 - Gratuit
- ✓ Si activité commerciale, règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :
 - Gratuit

PROCEDURE

Transmission du dossier complet, avec règlement

- Par courrier à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne - Service CFE - 68 Boulevard Lundy 51062 REIMS CEDEX
- Par dépôt, sur rendez-vous

CONTACTS

cfe@cm-marne.fr

www.cm-marne.fr

@artisanat51

03.26.40.64.94